

Diehl, Paul F. (Ed.) *The Politics of International Organizations : Patterns and Insights*. Chicago (Ill.), Dorsey Press, 1989, 480 p.

Finkelstein, Lawrence S. (sous la direction de). *Politics in the United Nations System*. Durham (N.C.), Duke University Press, 1988, 519 p.

Guy Gosselin

Volume 21, Number 4, 1990

Monde : prochain épisode

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702763ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702763ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gosselin, G. (1990). Review of [Diehl, Paul F. (Ed.) *The Politics of International Organizations : Patterns and Insights*. Chicago (Ill.), Dorsey Press, 1989, 480 p. / Finkelstein, Lawrence S. (sous la direction de). *Politics in the United Nations System*. Durham (N.C.), Duke University Press, 1988, 519 p.] *Études internationales*, 21(4), 878–881. <https://doi.org/10.7202/702763ar>

les consultations alliées, obligé les membres européens de l'Otan à repenser et à débattre leur propre problématique de défense, ressuscité l'UEO, et posé les fondations d'un futur pilier européen. Ce qui pouvait sembler négatif avant 1989 pourrait apparaître aujourd'hui comme un avantage.

Philippe Le PRESTRE

*Département de science politique
Université du Québec à Montréal*

DIEHL, Paul F. (Ed.) *The Politics of International Organizations: Patterns and Insights*. Chicago (Ill.), Dorsey Press, 1989, 480p.

FINKELSTEIN, Lawrence S. (sous la direction de). *Politics in the United Nations System*. Durham (N.C.), Duke University Press, 1988, 519p.

Voici deux volumes au titre assez semblable et constitués de textes d'auteurs multiples. Au-delà de ces ressemblances formelles, ils sont toutefois très différents. Le livre publié sous la direction de Lawrence S. Finkelstein est le résultat d'un effort concerté des auteurs guidés par une même interrogation et un même cadre d'analyse alors que l'autre livre est un recueil de textes déjà publiés et rassemblés ici par Paul F. Diehl. Le premier s'attache exclusivement aux Nations Unies, le second s'adresse à toutes les organisations internationales.

C'est le livre de Finkelstein qui suscite le plus grand intérêt. Celui-ci est rédigé à une époque où les Nations Unies traversent une phase de crise majeure au cours de laquelle ses défenseurs traditionnels et ses soutiens financiers les plus importants les critiquent sévèrement et les délaissent sensiblement. Cette crise, soutient Finkelstein, est une crise de confiance. Citant le secrétaire général Javier Perez de Cuellar, Finkelstein

écrit que la question qui se pose actuellement est celle de l'utilité des Nations Unies comme source «d'autorité internationale légitime et respectée». En effet poursuit-il, il y a de la friction dans les courroies qui relient les États membres à l'ONU et à ses agences et les auteurs de ce volume posent que la principale source de cette friction réside dans le désaccord relatif à la légitimité à reconnaître à l'autorité de l'ONU et de ses agences. En d'autres mots, la friction résulte de la nature et de la conduite de la politique dans le système des Nations Unies. C'est à travers une série d'études de cas ouverte et fermée par une introduction et une conclusion de Finkelstein que les auteurs s'interrogent sur la façon dont la politique a changé aux Nations Unies pendant les quarante ans de son existence en espérant mieux comprendre la source des frictions actuelles et contribuer aux ajustements qu'appelle la poursuite de l'oeuvre des Nations Unies.

Dans le chapitre introductif, Finkelstein définit les concepts et trace le cadre d'analyse qui serviront aux études de cas. Le concept de politique, emprunté à Easton mais élargi, désigne l'allocation autoritaire des valeurs dans le système des Nations Unies tout en considérant l'autorité comme légitime. La politique ainsi définie peut s'exercer selon deux modes. Le premier est prédominant dans le système international et il énonce que l'allocation autoritaire de ce que les États valorisent requiert le consentement des États touchés par la décision allocative. C'est le mode diplomatique. Le second, au contraire, énonce que de telles décisions se prennent par vote. C'est le mode politique et, même s'il est propre aux systèmes politiques nationaux hiérarchisés, il est assez répandu dans les organisations internationales. C'est pourquoi il y a tant de débats aux Nations Unies au sujet des effets contraignants des décisions prises à la majorité. Le cadre d'analyse utilisé dans ce volume est ainsi délimité, d'un côté, par les décisions prises selon le mode diplomatique appelé aussi mode

décentralisé et, de l'autre, par les décisions prises selon le mode politique appelé aussi mode centralisé, une zone intermédiaire séparant les deux dans laquelle se situe le débat sur la prise de décision selon l'un ou l'autre mode. Le mode diplomatique prédominait nettement à l'origine des Nations Unies même si le mode politique apparaissait ici et là. Les pratiques ont évolué dans toutes les directions par la suite mais les auteurs du volume posent l'hypothèse que l'évolution principale s'est faite vers la prise de décision à la majorité et que cette évolution n'est ni complétée ni irréversible.

D'autres hypothèses viennent se greffer à celle-ci. Par exemple, plus une question apparaît importante pour un État, plus il tendra vers le mode diplomatique. Mais cela peut n'être pas toujours vrai, observe Finkelstein, puisque parfois le résultat recherché peut l'emporter sur le mode de décision préféré. De même, des minorités ont concédé à l'adoption de principes à la majorité une légitimité qu'elles ont de manière inflexible refusée à l'imposition de règles de la même manière. Finkelstein note encore que si les concepts peuvent être assez clairement définis, les situations réelles apparaissent souvent assez complexes et les résultats obtenus parfois plus contraignants qu'il n'était prévu. Le jeu politique est rendu encore plus compliqué par la diversité des acteurs (États, regroupements d'États, directeurs généraux des organisations internationales, organisations non gouvernementales) et par les moyens utilisés par la minorité pour résister au mode majoritaire (pratique du consensus, refus de payer, retrait de l'organisation internationale).

En conclusion, Finkelstein observe que les études de cas ont permis de confirmer l'hypothèse principale à l'effet qu'il y a une tendance générale vers une autorité centralisée de prise de décision à la majorité. Les études de cas ont également contribué à clarifier certains éléments du cadre d'analyse

tels que l'importance de ce qui est décidé même en l'absence d'effets visibles immédiats, l'étendue du concept de veto qui va de la possibilité de bloquer une action à celle de se soustraire à une obligation, et l'importance autant de la substance que du processus. Quant à la relation qui est souvent posée entre le caractère fonctionnel des questions ou des rôles propres à une organisation internationale et le degré de centralisation marquant cette organisation, Finkelstein montre que les études de cas ont révélé une réalité très variée. Les mêmes études ont aussi laissé voir une relation entre le degré d'importance d'une question et le degré de centralisation mais une relation qui n'est pas simple. Il n'est donc pas possible de donner une réponse simple à la question «Qu'est-ce qui détermine le degré de centralisation ou de décentralisation?» Toutefois, le mouvement global vers la centralisation que les études de cas ont observé contredit la croyance largement répandue à l'effet que les Nations Unies, ne pouvant pas obliger, n'ont pas d'autorité.

Par ailleurs, ce livre suscite aussi beaucoup d'intérêt par le nombre et la diversité des études de cas qu'il contient. Il y a, en effet, treize chapitres traitant d'autant de sujets, depuis le maintien de la paix (Alan M. James) ou le droit international (Robert E. Riggs) jusqu'à l'Unesco (L.S. Finkelstein) ou l'UIT (George A. Coddling) en passant par la Banque mondiale (Michael G. Schechter), la bureaucratie internationale (Robert S. Jordan), le développement économique (Robert N. Gregg), le GATT (Ronald I. Meltzer), la Conférence sur le droit de la mer (Robert L. Friedheim), les écosystèmes (Donald J. Puchala), les droits de l'homme (David P. Forsythe), les réfugiés (Leon Gordenker) et l'AIEA (C. Jönsson et S. Bolin). Chacun des chapitres est rédigé par un spécialiste de la question et, dans presque tous les cas, une première version a été discutée dans une série de panels organisés par Finkelstein dans le

cadre de l'International Studies Association. Le lecteur dispose ainsi d'une série d'analyses utiles en elles-mêmes et dont la diversité, en plus, devrait retenir l'attention d'un large public de spécialistes et d'étudiants avancés.

Paul. F. Diehl, pour sa part, vise un public plus diversifié incluant les étudiants débutants. Il cherche également, en sélectionnant les textes de «The Politics of International Organizations: Patterns and Insights», à montrer la diversité des activités des organisations internationales et à attirer l'attention sur d'autres organisations que les Nations Unies tout en retenant les textes les meilleurs et les plus récents. Le résultat est un recueil constitué de vingt-trois textes qui sont répartis en neuf chapitres. Chacun des chapitres comprend une courte introduction de Diehl présentant les textes qui y sont rassemblés. De plus, chacun des textes sélectionnés a été soigneusement revu par Diehl et débarrassé de quelques longueurs de façon à dire l'essentiel dans des dimensions plus appropriées à un recueil de textes (par exemple, le texte de Pentland dont l'original a trente-cinq pages est ici réduit à neuf pages).

Le chapitre premier est une introduction générale dans laquelle les organisations internationales et leurs rôles sont présentés dans un texte de Ch. Pentland. Au chapitre suivant, trois textes traitent des diverses approches théoriques utilisées pour l'analyse des organisations internationales. L'article de F. Kratochwil et de J.G. Ruggie dresse un état des connaissances tandis que ceux de O. Young et de S. Strange traitent de la notion de régime, «l'approche la plus récente». Dans le chapitre troisième, des textes de H. Jacobson *et al.* et de J. McCormick explorent les tendances que révèle la coopération au sein des organisations internationales en termes d'étendue et de degré. Le chapitre quatre porte sur le processus de décision : la façon de l'analyser (R. Cox et H. Jacobson), les diverses

façons dont sont prises les décisions (W. Feld et R. Jordan) et les propositions d'introduire le vote pondéré aux Nations Unies (W.J. Dixon). Les trois chapitres suivants abordent les activités des organisations internationales en distinguant les questions de paix et de sécurité, les questions économiques et les questions sociales et humanitaires. Divers textes illustrent l'intervention des Nations Unies dans les crises internationales (J. Wilkenfeld et M. Brecher), les opérations de maintien de la paix (P.F. Diehl), la gestion des conflits par les organisations internationales (E. Haas), le NOEI (C. Murphy), le FMI (J. Amuzegar), le GATT (J. Finlayson et M. Zacher), la Banque mondiale (W. Ascher), la CNUCED (R. Ramsay), les Nations Unies et les droits de l'homme (D.P. Forsythe), la collaboration entre l'OMS et l'UNICEF (K. Sikkink). Quant au huitième chapitre, il traite des organisations régionales et des organisations non gouvernementales avec un texte sur les relations entre la CEE et le Comecon (R.M. Cutler) et un autre sur le CICR (J.L. Blondel). Et pour conclure, puisqu'il s'agit d'un livre américain, le chapitre neuf offre deux textes sur les rapports entre les États-Unis et les Nations Unies (J.G. Ruggie et D.J. Puchala).

Il s'agit en somme d'une présentation assez classique des organisations internationales qui aborde le phénomène sous ses aspects principaux en tentant de demeurer dans des dimensions raisonnables. Ces contraintes supposent que l'on ne peut traiter de tout ni tout dire sur les aspects retenus. Conformément aux principes ayant guidé le choix de Diehl, on peut estimer que ce recueil de textes montre bien la diversité des activités des organisations internationales même s'il n'innove pas en la matière. On ne peut pas dire, par contre, qu'il réussit à attirer beaucoup l'attention sur d'autres organisations que les Nations Unies. Privilégiant les organisations universelles, c'est-à-dire l'ONU et les institutions spécialisées qui lui sont rattachées, Diehl ne réserve explicitement

qu'un seul chapitre aux organisations régionales et aux organisations non gouvernementales même si, par ailleurs, quelques textes généraux font référence à de nombreuses organisations internationales. Quant au principe visant à retenir les textes les meilleurs et les plus récents, l'identification des auteurs des textes reproduits et les justifications fournies dans quelques cas montrent bien qu'il a été généralement respecté. Enfin, le travail de révision des textes effectué par Diehl a bien sûr contribué à les rendre plus accessibles aux étudiants débutants.

C'est sans doute là un recueil utile en raison de l'effort de sélection et de révision qu'il comporte. Mais ce type de recueil est plutôt axé sur la connaissance établie que sur la connaissance en voie d'élaboration. Le livre publié sous la direction de Finkelstein permet de bien illustrer la différence. Dans le recueil de Diehl se trouve un article de D.P. Forsythe sur les Nations Unies et les droits de l'homme qui a paru en 1985. Or, pour le livre de Finkelstein, Forsythe a préparé une nouvelle version de cet article.

Ces deux livres différents ont, finalement, leur utilité et leur attrait propre. Celui de Diehl rassemble des textes qui sont déjà reconnus pour leur qualité et il apparaît ainsi particulièrement attrayant pour des étudiants débutants qui n'en possèdent pas encore une copie. De ce point de vue, c'est un bon recueil de lectures à leur assigner. Par contre, le livre de Finkelstein assure la diffusion de connaissances nouvelles et il attire d'abord l'attention des spécialistes et des étudiants avancés dont c'est le jugement qui déterminera leur inclusion future dans un recueil de textes choisis. À mon jugement, ce sera le cas de celles-ci.

Guy GOSSELIN

Département de science politique
Université Laval, Québec

KEOHANE, Robert O. *International Institutions and State Power; Essays in International Relations Theory*. Boulder (Col.), Westview Press, 1989, 280p.

Robert O. Keohane, dans son dernier ouvrage *International Institutions and State Power*, semble vouloir faire le point sur son cheminement intellectuel des dix dernières années. L'auteur introduit un cadre d'analyse «institutionnaliste néolibéral», qu'il présente dans son premier chapitre et considère comme l'aboutissement de ses recherches antérieures. Puis, il reprend certains de ses travaux des dix dernières années, afin d'en dévoiler le fil conducteur et présenter son œuvre comme une suite logique et cohérente. Il utilise pour ce faire neuf de ses articles déjà parus et les regroupe en deux parties; la première consacrée à ses publications davantage théoriques et la seconde à ses efforts de recherche empirique, selon une perspective historique. Ainsi, le premier chapitre seul à n'avoir jamais été publié, s'avère être la partie la plus intéressante de l'ouvrage.

Ses travaux antérieurs témoignent d'un intérêt constant pour la coopération internationale et le rôle des institutions internationales, qu'il s'agisse d'organisations formelles, de régimes internationaux ou de simples conventions informelles. L'objectif aurait donc été l'élaboration d'un cadre d'analyse pour appréhender le phénomène d'institutionnalisation, que l'auteur nous propose aujourd'hui.

Il s'agit, avec ce cadre d'analyse néolibéral institutionnaliste, de dépasser le pouvoir explicatif des programmes de recherche néoréaliste et libéral. Sans réfuter ces deux courants, en effet, le programme de recherche de Keohane vise à compléter les hypothèses néoréalistes, lorsque les notions de pouvoir et d'intérêt ne permettent plus d'expliquer le comportement des États, en offrant des hypothèses auxiliaires faisant appel aux variations institutionnelles.